

CODE DE L'U.F. (3)	82 15 00 U34 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
-----------------------	------------------------	-------------------------------------	------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Sciences biomédicales liées à la rhumatologie	CT	B	24
Approche pluridisciplinaire d'un patient en rhumatologie	CT	F	12
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	10
		Total des périodes	46
		ECTS	2

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD
PROVISOIRE**

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17 septembre 2012.

Signature

:

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée des professionnels de la santé : Rhumatologie

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, professionnel de la santé, d'accroître ses compétences et ses connaissances en rhumatologie en vue de la prise en charge d'un patient atteint d'une pathologie rhumatismale.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- Au départ d'un document écrit traitant de la prise en charge d'un patient, par écrit et/ou oralement,
 - dégager les idées principales du texte en précisant le type de problème de santé du patient (aigu et/ou complexe) ;
 - répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis, portant sur les symptômes, les traitements, le suivi, les complications, la prise en charge, ... ;
 - poser une réflexion critique sur ce texte (démarche de soins, outils méthodologiques, aspects thérapeutiques, ...) ;
 - utiliser les règles courantes de la syntaxe de la langue française ;
- Pour les affections de l'appareil locomoteur (os, articulations, muscles, tendons, ligaments) les plus courantes,
 - énoncer et décrire les symptômes les plus courants et les principales techniques d'investigation susceptibles d'orienter et de confirmer le diagnostic ;
 - décrire et expliciter en termes scientifiques les mécanismes de base en anatomie et en physiopathologie ;
 - en préciser les méthodes diagnostiques et les options thérapeutiques actuellement défendues ;
 - énoncer les mesures préventives possibles et les principales thérapeutiques médicamenteuses, diététiques ou autres ;
- Expliquer les mécanismes inflammatoires et décrire la pharmacologie de base utilisée dans le cadre du traitement de la douleur.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Grade académique de bachelier en soins infirmiers, bachelier ou master en kinésithérapie, bachelier en diététique, bachelier en podologie-podothérapie, bachelier en ergothérapie, bachelier en bandagisterie-orthésiologie-prothésiologie.

Diplôme de docteur en médecine.

Formation continuée des professionnels de la santé : Rhumatologie

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « *Approche pluridisciplinaire d'un patient en rhumatologie* », il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants.

Formation continuée des professionnels de la santé : Rhumatologie

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

Sciences biomédicales liées à la rhumatologie

L'étudiant sera capable :

- de décrire les différentes grandes pathologies rhumatismales, à savoir les affections de l'appareil locomoteur (atteintes osseuses, articulaires, musculaires, tendineuses et ligamentaires), les maladies dégénératives comme l'arthrose, les maladies inflammatoires comme la polyarthrite rhumatoïde, les maladies métaboliques osseuses comme l'ostéoporose, en spécifiant notamment :
 - leurs symptômes,
 - leurs traitements,
 - le suivi et la surveillance spécifique,
 - leurs complications,
 - les moyens de prévention éventuels,
 - les techniques d'investigation utilisées dans le diagnostic et le suivi de ces maladies ;
- dans le cadre et les limites de sa formation initiale, d'expliquer la prise en charge des aspects du suivi de ces pathologies.

Approche pluridisciplinaire d'un patient en rhumatologie

L'étudiant sera capable :

- d'identifier les spécificités de chaque type d'intervenant dans le cadre d'une prise en charge de patient au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- de valoriser le travail en équipe pluridisciplinaire.

Dans les limites de sa formation initiale et à partir de situation(s) concrète(s) de prise en charge d'un patient atteint d'une ou plusieurs pathologie(s) rhumatismale(s) présentée par le chargé de cours, l'étudiant sera capable :

- d'analyser les aspects psycho-médico-sociaux impliqués ;
- d'identifier précisément les besoins du patient et de les trier par priorité ;
- de déterminer des conseils adéquats à donner au patient ;
- de participer à l'élaboration du programme d'éducation thérapeutique.

Formation continuée des professionnels de la santé : Rhumatologie

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- *en cohérence et dans les limites de sa formation initiale,*

- *à partir d'un cas concret de prise en charge d'un patient atteint d'une ou plusieurs pathologie(s) rhumatismale(s), le cas étant proposé par l'étudiant ou défini par le chargé de cours,*

- d'identifier et de décrire les besoins spécifiques d'un patient atteint de pathologie rhumatismale ;
- de préciser et de justifier les aspects thérapeutiques et de surveillance appropriés ;
- de préciser les aspects pluridisciplinaires pris en compte ;
- de développer une approche éducative.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse ;
- l'établissement de priorités dans l'éducation du patient et la qualité de la proposition de mise en œuvre de cette éducation ;
- le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et la concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles.

Formation continuée des professionnels de la santé : Rhumatologie

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.